

La rédaction des coutumes à Taïwan : Etat des lieux^{*}

Tzung-Mou Wu[†]

24/11/2021

Introduction

Pour une base de données sur les droits coutumiers, Taïwan a deux recueils de coutumes à contribuer. Il s'agit des coutumes de deux populations. Elles sont notamment les colons chinois ou Han et leurs descendants d'un côté, et de l'autre une partie des peuples autochtones. Pour simplifier, appelons dans cet exposé l'un « les coutumes formosanes » et l'autre « les coutumes autochtones ». Tous les deux recueils sont issus d'une série d'enquêtes qu'a faites le gouvernement colonial de l'Empire du Japon entre la fin du XIX^e siècle et le début des années 1920. Le recueil des coutumes formosanes a été publié en parties successives entre 1905 et 1911. Il consiste en deux titres principaux, l'un intitulé « Le Droit administratif de l'Empire des Qing » (shinkoku gyōseihō), l'autre « Le Droit privé de Taïwan » (taiwan shihō). Quant aux coutumes autochtones, la publication des rapports d'enquêtes « des usages des indigènes » (banzoku kanshū chōsa hōkokusho) a eu lieu entre 1915 et 1922.

Comme ces deux recueils de coutumes sont assez différentes l'un de l'autre, je divise cet exposé en deux sections avant de conclure pour les présenter séparé-

^{*}Veuller contacter l'auteur pour l'intégralité du texte.

[†]Associate Research Professor, Institutum Iurisprudentiae, Academia Sinica (Institute of Legal Studies, Taiwanese Academy of Sciences). E-mail : [tmwu\[at\]gate.sinica.edu.tw](mailto:tmwu[at]gate.sinica.edu.tw).

ment. La première section est consacrée aux coutumes formosanes, la seconde aux coutumes autochtones. Le même cadre chronologique s'applique à toutes les deux, c'est-à-dire la succession des trois régimes. Il y a d'abord le règne japonais depuis 1895 à la fin de la Seconde guerre mondiale, ensuite le régime chinois républicain ou bien la dictature de Chiang Kai-shek (Jiang Jieshi) et de son fils Chiang Ching-kuo (Jiang Jingguo) existe entre 1945 et 1988, et enfin le régime au pouvoir.

Mettre par écrit les coutumes

Approches philosophiques, anthropologiques, linguistiques, historiques et comparatives

Organisation : Luc Guéraud, Thierry Hamon & Sylvain Soleil - IODE, UMR CNRS 6262

Inscriptions (présentiel / distanciel) : sandra.blandin@univ-rennes1.fr



Mercredi 24 novembre 2021 – 9h30-12h30
Faculté de droit, amphithéâtre IV – Teitgen

9h30	Accueil 1h30 AM Denver / 3h30 AM Sherbrouke / 4h30 AM Resistencia / 7h30 AM Abidjan / 8h30 AM Cardiff / 10h30 AM Athènes / 15h30 Taïpe
9h45	Oralité, Écriture & Contextualisations Présidence. Luc Guéraud ▶ Soazick Kerneis (Historienne du droit, Université Paris X - Nanterre - France) : Mettre par écrit les coutumes en contexte militaire. Le cas de l'Empire romain tardif ▶ Thomas G. Watkin (Professeur honoraire de droit, University of Wales - Bangor, First Legislative Counsel to the Welsh Government - Pays de Galles) : From customs to law in Mediaeval Wales - political, legal and judicial objectives ▶ Éric Gasparini (Historien du droit - Université Aix-Marseille - France) : Mettre par écrit les coutumes en contexte colonial
11h00	Pause thé/café
11h30	Asie & Océanie Présidence. Sergio López Pereyra ▶ Tzung-Mou Wu (Historien du droit, Academia Sinica - Taiwaese Academy of Sciences - Taiwan) : La rédaction des coutumes à Taïwan : état des lieux ▶ Livia Holden (Anthropologue, Directrice de recherche du Centre d'histoire et d'anthropologie du droit - Université de Paris X Nanterre - France) : Rédaction des coutumes et gouvernance en Inde ▶ Bruno de Loynes de Fumichon (Historien du droit, Université Paris I & Université de la Polynésie française - France) : Le code Pomaré (1819) et la rédaction des coutumes tahitiennes : transcription, traduction et trahison ▶ Étienne Cornut (Professeur des universités en droit privé, Université de Saint-Etienne, Directeur du Cercriid - UMR 5137 - France) : La non-rédaction de la coutume kanak
13h00	Déjeuner

Mercredi 24 novembre 2021 – 14h00-18h00
Faculté de droit, amphithéâtre III - Toullier

14h30	<p>6h30 AM Denver / 8h30 AM Sherbrooke / 9h30 AM Resistencia / 12h30 Abidjan / 13h30 Cardiff / 15h30 Athènes / 20h30 Taïpe</p> <p>Europe Présidence. Soazick Kerneis</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Luc Guéraud (Historien du droit, Université Rennes 1- France) : Rédaction des coutumes et construction de l'État royal▶ Marina Maropoulou (Historienne du droit, National and Kapodostrian University of Athens - Grèce) : La rédaction des coutumes dans l'Empire ottoman▶ Jean-Romain Ferrand-Hus (Docteur en Histoire du droit, Université Rennes 1 - France) : La mission d'Henri Delarue au Monténégro (1856-1858) : une observation française de la réformation des coutumes et de la codification
15h45	<p>Pause thé/café</p>
16h00	<p>Amériques Présidence. Nicolas Cornu-Thénard</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Michael Coyle (Médiateur, Western Ontario University - Canada) & David Gilles (Historien du droit, CrRDG, Université de Sherbrooke - Canada) : La mise par écrit et l'intégration aux droits européens des normes et traditions juridiques des nations amérindiennes en matière de négociation▶ Sergio López Pereyra (Philosophe du droit, Universidad Nacional del Nordeste - Argentine) : La loi en tension. Réflexion sur le droit et les coutumes du peuple Qom du nord-est de l'Argentine▶ Javier Barrientos Grandon (Historien du droit, Universidad Autónoma de Madrid - Espagne) : L'utilisation du langage. Les coutumes des indigènes des Indes espagnoles et leur écriture dans la vice-royauté du Pérou
17h30	<p>Linguistique Présidence. Gilduin Davy</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Hugolin Bergier (Logicien & Computer Scientist - Regis University - USA) : La cohérence logique et systémique dans le passage de la règle orale à la règle écrite

Jeudi 25 novembre 2021 – 9h30-12h30
Faculté de droit, amphithéâtre IV – Teitgen

9h30	<p>Accueil 1h30 AM Denver / 3h30 AM Sherbrooke / 4h30 AM Resistencia / 7h30 AM Abidjan / 8h30 AM Cardiff / 10h30 AM Athènes / 15h30 Taïpe</p>
9h45	<p>Afrique Présidence. Éric Gasparini</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Séraphin Néné Bi Boti (Historien du droit, Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire) : Justice et coutumes indigènes en Afrique Occidentale Française▶ Thierry Hamon (Historien du droit, Université Rennes 1- France) : Maurice Delafosse et la rédaction des coutumes des Agnis de Côte-d'Ivoire▶ Joachim Agbroffi (Professeur d'Anthropologie sociale, culturelle et politique, Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire) : La constitution akan matrilineaire Nzima de Côte d'Ivoire et du Ghana en rapport avec la mise par écrit des coutumes
10h45	<p>Pause thé/café</p>
11h00	<p>Oralité, Écriture, Théorie & Pratiques Présidence. Séraphin Nene Bi Boti</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Sylvain Soleil (Historien du droit, Université de Rennes 1 – France) : Système de droit écrit v. système de droit non écrit selon les auteurs de <i>common law</i> (1820-1835)▶ Francesco Di Donato (Historien des Institutions - Université Frédéric II de Naples - Département de Sciences Politiques - Italie) : La civilisation étatique peut-elle tolérer l'oralité des coutumes ?▶ Aké Ako (Chef coutumier Ébrié de Songon-Agban - Côte d'Ivoire) : Oralité, écriture et pratiques coutumières
12h15	<p>Clôture Présidence. Thierry Hamon</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Nicolas Cornu-Thénard (Historien du droit, Université Paris II - Secrétaire général de la Société de Législation Comparée - France) & Sylvain Soleil : Présentation du projet Base Internationale de Données sur les Droits Coutumiers